

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 18 FEVRIER 2025

N° 2025-03-07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 24</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Déléguées excusées : Pierre COMBES, Gérard TENOUX, Corinne MOULIN

Participait également à la réunion : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation au territoire 2025-2026 : Modification du budget et du plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	17 000 €	51 250 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Subventionnables : 68 750€	55 000€
	Coûts indirects : 2 062 €	

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2024-08-08 en date du 17 septembre 2024, le Bureau syndical a approuvé le budget et le plan de financement du programme d'éducation à l'environnement et au territoire pour l'année scolaire 2025-2026.

En raison d'un contexte budgétaire contraint, la Région Sud a annoncé qu'elle ne soutiendrait pas cette opération pour l'année 2025. Cette décision vient fragiliser le déploiement du programme pédagogique dans le département des Hautes-Alpes pour l'année scolaire 2025-2026.

En outre, le 20 décembre 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté la convention cadre 2024-2026 avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales (contrat de Parc). Celle-ci prévoit le déploiement de crédits en fonctionnement pour le programme d'éducation à l'environnement et au territoire et pour la marque valeurs Parc. Au vu des arbitrages récents sur la marque valeurs Parc et des orientations de la feuille de route 2025-2027 du syndicat mixte, il vous est proposé de solliciter le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour renforcer les crédits alloués au programme pédagogique.

La Présidente propose de revoir le budget prévisionnel de l'action de la manière suivante :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
PROGRAMME PEDAGOGIQUE 2025-2026 (Communes adhérentes et villes-portes du Parc)	48 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000
Ecoles primaires (Parc et Villes-portes) Collèges – MFR Centres de loisirs et de vacances		Département de la Drôme	10 000
Animation et structuration du réseau éducatif local (formations, ressources, kit pédagogique, Petit Baronnard, kit de communication Baronautes...)		Département des Hautes-Alpes	5 000
Frais de mission et d'animation	500	PnrBP (20 %) Autofinancement	13 750
Animation et coordination du programme Education à l'environnement et au territoire 2025-2026 - (Chargé de mission PnrBP)	13 750		
Total	68 750 €	Total	68 750 €

Pour information :

Coûts indirects (15% des frais salariaux)	2 062 €	PnrBp autofinancement	2 062 €
---	---------	-----------------------	---------



Pour les agents permanents, cette enveloppe de coûts indirects est budgétisée dans le fonctionnement général.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2024-08-08 en date du 17 septembre 2024 portant sur le programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2025-2026 ;
- ◆ Considérant les restrictions budgétaires de la Région Sud ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la modification du budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

